

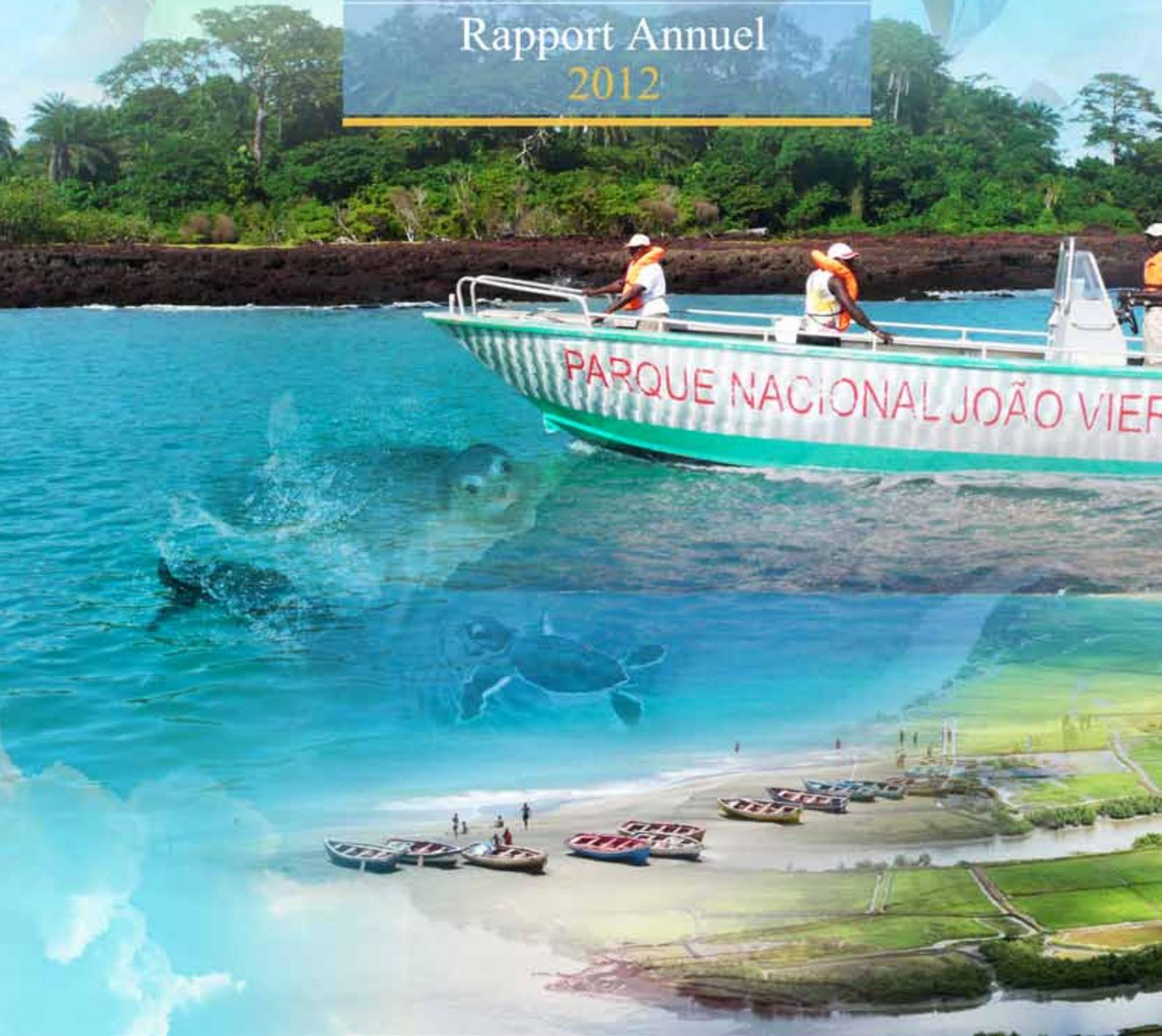


PRCM

PARTENARIAT RÉGIONAL POUR LA CONSERVATION
DE LA ZONE CÔTIÈRE ET MARINE
EN AFRIQUE DE L'OUEST

UNE COALITION RENOUVELÉE
POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS
DU LITTORAL OUEST-AFRICAIN

Rapport Annuel
2012





Le programme stratégique 2012-2017 du PRCM est mis en œuvre grâce à l'appui financier de l'Ambassade royale des Pays-Bas à Dakar et de la Fondation MAVA pour la Nature



Sommaire

Acronymes	4
Editorial	5
Notre vision et nos missions	6
Nos priorités d'intervention	7
L'histoire du PRCM en quelques repères.....	8
Notre nouveau système de gouvernance	12
Survol des activités réalisées pendant la période de transition	14
Nos perspectives en 2013	23

Acronymes

AMP	Aires Marine Protégées
APPEL	Alliance des Parlementaires et Elus Locaux pour la Protection de l'Environnementaux des pays du Littoral ouest-africain
BIOMAC	Réseau Ouest Africain de Biodiversité Marine et Côtière
CBD	Convention sur la Diversité Biologique
CRP	Comité Régional de Pilotage
CSR	Commission Sous-Régionale des Pêches
FIBA	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PNUE	Programme des Nations-Unies pour l'Environnement
PRCM	Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine
RAMPAO	Réseau régional des AMP en Afrique de l'Ouest
REPAO	Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest
RESOCOTAO	Réseau régional de planification Côtière EN Afrique de l'Ouest
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UMC	Unité de Mobilisation et de Coordination du partenariat
WIA	Wetlands International Afrique
WWF	Fonds Mondial pour la Nature

Editorial

L'année 2013 s'ouvre sur d'heureux auspices. En effet, le PRCM qui a réuni durant une décennie de nombreux acteurs de la conservation du littoral ouest africain sur la base d'un Programme, change de configuration et prend une nouvelle allure. Au cours de l'année 2012 s'est achevé le processus de réflexion sur les principes et orientations de sa troisième phase. Le PRCM est considéré désormais comme un Partenariat regroupant une vaste coalition régionale partageant des défis communs et non comme un Programme agissant sur la base d'un portefeuille de projets.

Sous l'impulsion des organisations internationales fondatrices du programme, à savoir Wetlands International Afrique (WIA), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), la Fondation pour le Banc d'Arguin (FIBA), le Fond Mondial pour la Nature (WWF) ainsi que la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) et des partenaires financiers accompagnant ce processus de longue date en particulier l'Ambassade des Pays-Bas à Dakar et la Fondation MAVVA, le PRCM a pris la décision d'élargir le mouvement en accordant une large place aux structures et acteurs nationaux. Tous espèrent qu'au sein de cette plateforme inclusive, l'expertise de chacun sera valorisée et mise en commun pour créer les leviers nécessaires à la bonne gouvernance environnementale de notre littoral.

Pour y parvenir, le système de gouvernance du PRCM a été revu et de nouveaux axes d'intervention ont été reformulés. Ainsi, le partenariat est régi désormais par une charte d'adhésion qui identifie les critères d'adhésion de nos membres. Le comité de pilotage s'est élargi aux représentants des différentes catégories d'acteurs réunis en collèges. Le PRCM fournira à ses membres essentiellement des services à valeur ajoutée et mettra à leur disposition une expertise dans les domaines du plaidoyer et du lobbying. Tout est donc fin prêt pour relever ensemble les nouveaux défis qui nous attendent et apporter des réponses concertées et constructives à la conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest.



Dr Ahmed SENHOURY,

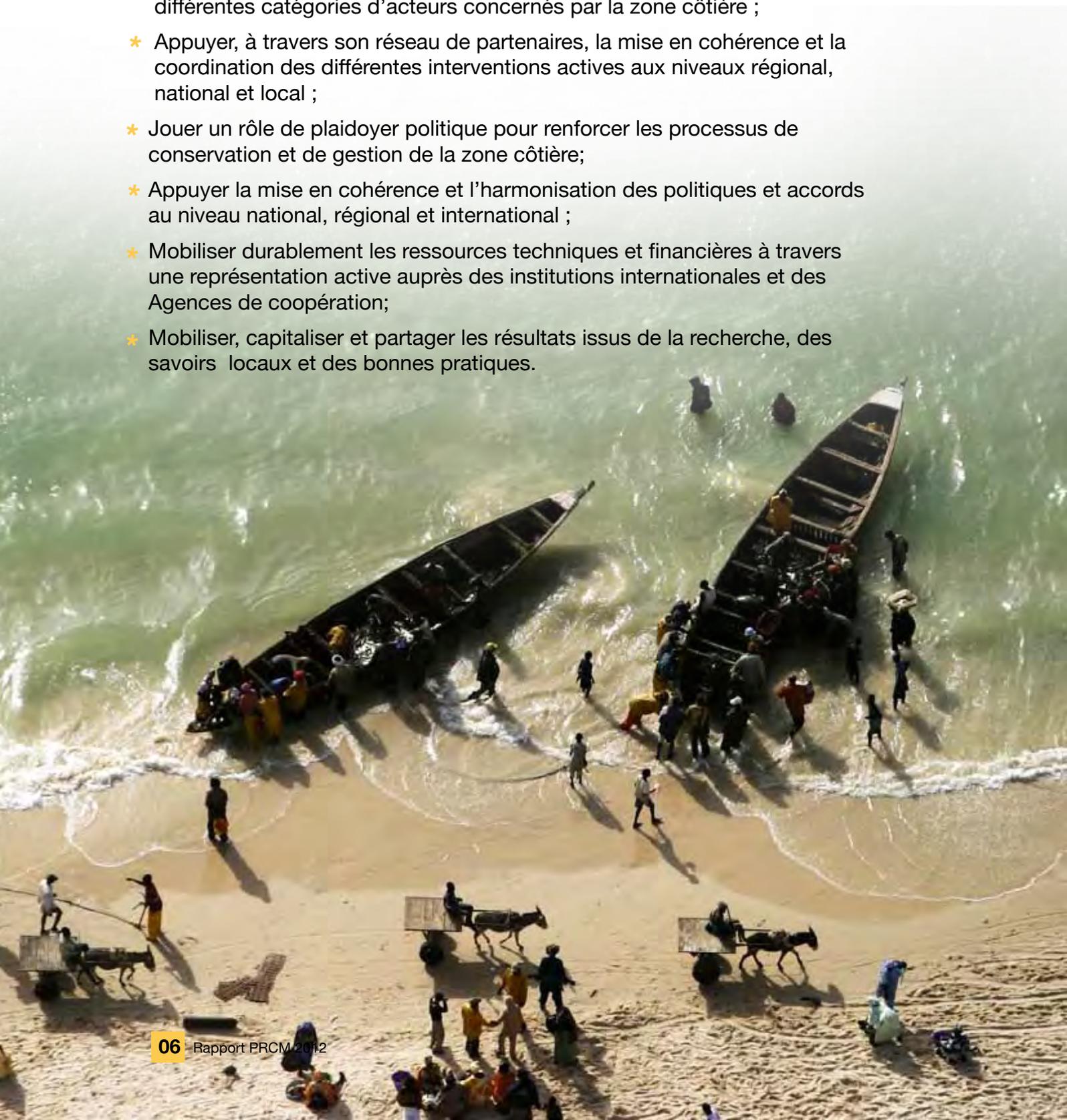
*Directeur de l'Unité
de coordination et
de mobilisation du PRCM.*

Notre vision et nos missions

La vision du PRCM est de « promouvoir le maintien d'un environnement côtier et marin sain pour le bien être des populations ouest-africaines ».

Ses missions consistent à :

- * Mobiliser et renforcer les capacités et les compétences des parties prenantes;
- * Promouvoir le dialogue et la construction d'une vision partagée entre les différentes catégories d'acteurs concernés par la zone côtière ;
- * Appuyer, à travers son réseau de partenaires, la mise en cohérence et la coordination des différentes interventions actives aux niveaux régional, national et local ;
- * Jouer un rôle de plaidoyer politique pour renforcer les processus de conservation et de gestion de la zone côtière;
- * Appuyer la mise en cohérence et l'harmonisation des politiques et accords au niveau national, régional et international ;
- * Mobiliser durablement les ressources techniques et financières à travers une représentation active auprès des institutions internationales et des Agences de coopération;
- * Mobiliser, capitaliser et partager les résultats issus de la recherche, des savoirs locaux et des bonnes pratiques.



Nos priorités d'intervention

Sur la période 2012-2016, le Partenariat travaillera prioritairement sur quatre axes :

- * **La gouvernance de la zone côtière et marine** : il s'agit de renforcer les processus de bonne gouvernance pour la conservation des écosystèmes et ressources côtières et marines.
- * **La conservation de la zone côtière et marine et la gestion durable de ses ressources** : l'objectif est de promouvoir et mettre en œuvre de façon effective des outils et mécanismes pour la conservation des zones côtières et marines, la gestion durable et la valorisation de ses ressources.

L'analyse, la prévention et la gestion des risques et enjeux en zone côtière

- * **et marine** : il s'agit ici de mieux comprendre les risques et enjeux auxquels fait face le littoral, leur intégration dans les différents niveaux de planification et d'intervention, et l'atténuation de leurs impacts négatifs.

La mobilisation et coordination du Partenariat : Cet axe a comme objectif

- * l'élargissement, la pérennisation, la mobilisation et la coordination du Partenariat pour lui permettre d'atteindre les buts fixés.

Tout en orientant ses actions selon ces quatre axes, le Partenariat restera aussi souple et dynamique que possible afin d'intégrer au fur et à mesure de nouvelles opportunités et priorités jugées pertinentes. La facilitation des échanges entre les partenaires, la coordination de leurs interventions, le lobbying et le plaidoyer auprès des différents groupes cibles seront au cœur de ses interventions. Il cherchera également à favoriser la mise en cohérence des différentes approches et interventions mises en œuvre par ses membres et partenaires.



l'histoire du PRCM en quelques repères

Avant 1997 : premières actions de conservation du littoral ouest africain.

La situation des efforts de conservation de la zone côtière en Afrique de l'ouest se résumait à la mise en place de quelques aires marines protégées et la mise en œuvre d'un petit nombre de projets éparpillés.

En 1997 : lancement du Réseau régional de planification Côtière - RESOCOTAO

Conçu comme un réseau d'expertise, il a proposé un certain nombre d'orientations qui préfiguraient le PRCM, en particulier concernant la nécessité d'aborder les problématiques éco-régionales. L'une des premières interventions concernaient les pêcheries de requins.



En 2000 : signature d'un mémorandum d'entente et de partenariat entre l'UICN, le WWF, la FIBA et WIA

Ce mémorandum établit le principe d'une collaboration entre les Organisations internationales de conservation, concrétisé peu après par un atelier sur le thème des « Priorités de conservation de la zone côtière en Afrique de l'ouest ». Les participants ont été frappés à cette occasion par la similitude des priorités formulées par les représentants des différents pays, en particulier la création d'Aires Marines Protégées (AMP), la gestion durable des ressources halieutiques ainsi que la conservation de la biodiversité marine et des mangroves.

2002 : Première étape de la fondation du PRCM

Elle a commencé par l'organisation d'un atelier régional sur le thème des « Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest : comment renforcer leur contribution au bénéfice de la pêche et de la biodiversité ». La stratégie Régionale sur les AMP qui en a découlé est toujours d'actualité et représente une référence internationale. Elle a été soumise à l'appréciation des Ministres de l'Environnement et des Pêches des pays concernés qui l'ont approuvé en signant à cette occasion une Déclaration de Politique Générale exprimant leur détermination à soutenir l'initiative du PRCM dans son ensemble. Cette articulation avec la sphère politique s'est avérée déterminante pour ancrer les réalisations qui ont mis en œuvre la stratégie.

2003 : Lancement officiel du PRCM

Le lancement a eu lieu à Dakar, lors d'une première réunion de l'ensemble des partenaires techniques et financiers du programme. A cette occasion a été signé un protocole d'accord et de coopération avec le Secrétariat Permanent de la CSR, devenu depuis lors un partenaire stratégique du PRCM et qui couvre une aire géographique identique. Ce protocole traduit la volonté des Etats vis-à-vis de la conservation marine et représente pour le programme sa nécessaire articulation avec les politiques gouvernementales et leur harmonisation à l'échelle régionale.

2004 – 2007 : Première phase

Durant cette période les réalisations ont abouti à la création de nouvelles AMPs et à leur mise en réseau régional (le RAMPAO), à la conservation des habitats critiques tels que la mangrove ou de la biodiversité avec des plans d'action relatifs aux raies et requins, aux tortues marines, aux oiseaux marins, aux lamantins ou encore au phoque moine, à la gestion des pêches y inclus les pêcheries de coquillages, ainsi qu'à la problématique des hydrocarbures offshore. Le PRCM a par ailleurs appuyé de nombreuses actions de recherche et de communication. Le Forum régional côtier et marin a rassemblé à 3 reprises et dans des capitales différentes près de 150 participants des 7 pays concernés, permettant de construire collectivement une vision partagée du développement du littoral.



2008 – 2012 : deuxième phase

L'intégration régionale est poursuivie par la tenue régulière du Forum et la mise en œuvre des différents plans d'action relatifs aux aires marines protégées, à la biodiversité, à la pêche, aux hydrocarbures. Un effort particulier a été dirigé en faveur du renforcement des capacités institutionnelles et des compétences techniques des partenaires par le biais d'outils, de petites subventions, de formations, de visites d'échanges ainsi que de bourses de recherche. Outre le RAMPAO, plusieurs réseaux ont été créés tels que le réseau des Parlementaires et élus locaux pour l'environnement, le réseau sur les politiques des pêches ou encore le Programme régional d'éducation à l'environnement. L'existence de ces réseaux répond à un besoin de structures de concertation et de collaboration aptes à favoriser la cohérence des interventions et à renforcer leurs capacités d'influence. Une Charte pour la conservation des mangroves a été signée par les Ministres de l'Environnement. Une collaboration active a été instituée avec plusieurs Conventions internationales en particulier la CBD et la Convention d'Abidjan.

2012 : Nouvelle orientation du PRCM et début de la 3^e phase

Le Programme originel devient Partenariat pour la conservation de la zone marine et côtière en Afrique de l'Ouest suite à la décision des représentants du Forum tenu à Banjul.

Notre nouveau système de gouvernance

Dans ses nouvelles orientations, le PRCM a évolué d'une structure de programme vers une plateforme de partenariat regroupant désormais sous forme de collègues les différentes catégories d'acteurs, du niveau local au niveau régional. Cette évolution vise, entre autres, une meilleure adaptation aux défis par la constitution et le renforcement d'une coalition inclusive. Le système de gouvernance chargé de définir les priorités et les mécanismes d'intervention du partenariat a été donc révisé pour être aussi représentatif que possible de la diversité des acteurs et des intérêts.

Il comprend le **Forum des partenaires du PRCM** qui réunit les différentes catégories d'acteurs de la zone côtière et marine que sont les Institutions nationales et intergouvernementales, les Institutions scientifiques, les ONG nationales et internationales, les Organisations socioprofessionnelles, le secteur privé (pêche, tourisme, hydrocarbures) et les partenaires financiers. C'est au sein du Forum que sont discutées les orientations stratégiques du PRCM, son système de gouvernance ainsi que les recommandations adressées aux acteurs.



Le système de gouvernance du PRCM comprend également des Collèges. Ils constituent une innovation majeure dans la nouvelle direction prise par le partenariat. Au nombre de six, les collèges regroupent les différentes catégories d'acteurs à savoir :

- * les acteurs de la Société Civile nationale,
- * les institutions gouvernementales,
- * les élus nationaux et locaux,
- * les organisations professionnelles de la pêche,
- * les acteurs de la recherche et de l'enseignement,
- * les ONG internationales.

Le **Comité Régional de Pilotage** (CRP) quant à lui assure le même rôle que précédemment mais avec quelques réaménagements. Dans sa nouvelle formule, il est composé d'une représentation par collège et se réunit tous les six mois. Il comprend 8 membres permanents et des partenaires techniques et financiers.





Survol des activités réalisées pendant la période de transition

Le second semestre de 2012 a été mis à profit pour consolider la gouvernance du PRCM, tirer les leçons et présenter les principaux résultats acquis par le programme lors de sa deuxième phase. Durant cette période, le PRCM a participé à plusieurs événements régionaux et internationaux qui ont constitué simultanément des opportunités pour communiquer sur ses nouvelles orientations et donner de la visibilité aux résultats des précédentes phases.

Participation au Congrès Mondial de la Nature

À l'occasion du Congrès mondial de la nature qui s'est tenu à Jeju en Corée du Sud, le PRCM a organisé un side event destiné à la présentation de sa stratégie 2012 – 2016. L'évènement a enregistré la participation de la Directrice Générale de la MAVA et autres personnalités telles que le Président de la Fondation Good Energies, le Secrétaire Général de la Conservation Wildlife Society (CWS) et le Directeur des politiques du PNUE. A cette occasion, la DG de la MAVA a annoncé une contribution de sa Fondation de 2.25 millions d'Euros au budget du PRCM.



Le partenariat a également facilité la participation de quelques uns de ses membres à cette importante rencontre mondiale de la conservation dont la Présidente de l'Agence nationale de protection de l'environnement de Sierra Léone et le responsable du Réseau des politiques de pêches en Afrique de l'ouest.

Le PRCM participe activement à la 10^{ème} COP de la convention d'Abidjan

Le PRCM et certains de ses partenaires (WIA, FIBA, le programme marin côtier de l'UICN et le réseau régional des Aires Marines Protégées) ont partagé avec les participants de la 10^{ème} Conférence des Parties (COP) de la Convention d'Abidjan, en octobre 2012, lors d'un side event, quelques uns des résultats phares obtenus par le programme durant sa deuxième phase notamment, la mise en place du RAMPAO et le processus de signature de la charte régionale sur la conservation des mangroves.

S'agissant de la mangrove, les pays couverts par le PRCM ont signé lors du Forum tenu à Nouakchott une charte régionale, suite au travail conduit par l'UICN et WIA. En référence à ce processus, les parties de la convention ont adopté une motion portant sur développement d'un protocole additionnel sur la mangrove à la convention. Cette motion vient en reconnaissance des multiples services environnementaux rendus par ces écosystèmes représentant des portions importantes des littoraux d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale. Le PNUE, l'UICN, WIA avec le soutien du PRCM, envisagent d'apporter ensemble un appui au secrétariat de la convention d'Abidjan pour la préparation de ce protocole additionnel et pour sa future mise en œuvre sur le terrain.



Concernant les aires marines protégées, le PRCM a aussi fait valoir son expérience auprès de la Convention d'Abidjan. Le lancement du RAMP AO en 2007 a été soutenu par la FIBA et le PRCM. Il regroupe aujourd'hui 25 membres établis dans 6 pays d'Afrique de l'Ouest. Le réseau a développé un système de base de données et d'informations sur les AMP et l'éco-région et a contribué à améliorer significativement la qualité de leur gestion. Avec l'appui du PRCM, le RAMP AO dispose depuis 2012 d'un secrétariat autonome composé d'une secrétaire générale, d'une chargée de communication et d'un chargé de programme. Le PRCM continuera en 2013 à l'accompagner dans le cadre d'un programme de renforcement des capacités destiné aux gestionnaires d'AMP et aux praticiens. Cette expérience s'est révélée déterminante dans la définition d'un plan de travail stratégique sur les aires marines protégées de la façade atlantique de l'Afrique.

Le PRCM a présenté par ailleurs les éléments d'un plan régional de réduction des risques côtiers pour l'Afrique de l'Ouest réalisé par l'UICN avec le soutien de l'UEMOA et s'est vu féliciter pour l'appui apporté au Secrétariat de la convention d'Abidjan en vue de sa ratification par la Mauritanie et la Guinée Bissau, portant à 16 le nombre de pays signataires.



Le PRCM en soutien au Gouvernement mauritanien pour la lutte contre les déchets plastiques

Le PRCM accompagne depuis 2010 les initiatives de sensibilisation des populations et de recherche d'alternatives à l'utilisation des sachets plastiques en Mauritanie et au Cap Vert. C'est ainsi qu'il a apporté au Ministère chargé de l'environnement et du développement durable de Mauritanie (MDEDD) son appui pour la sensibilisation autour des menaces liées à l'utilisation des sachets plastiques et le développement d'alternatives viables et innovantes.

En juin 2012, le décret le N°157-2012 portant interdiction de l'importation, de la commercialisation et de l'utilisation des sacs et sachets plastiques d'emballages en Mauritanie, a été adopté, avec une entrée en vigueur le 1er Janvier 2013. Le MDEDD a organisé le 31 décembre 2012 à Nouakchott, la cérémonie de lancement de la campagne nationale pour la mise en œuvre de ce décret. Aujourd'hui, le visage des différentes villes de la Mauritanie commence à changer : les sachets plastiques - zazou comme on les appelle familièrement en Mauritanie - ne s'amoncellent plus dans les rues comme avant. Le PRCM envisage de vulgariser cette initiative en favorisant notamment des rencontres entre les acteurs mauritaniens et ceux du Sénégal, de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert concernés par cette problématique.

Le PRCM présente ses principaux défis lors de la COP11 de la CBD

En marge de la 11^{ème} Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) tenue à Hyderabad en Inde du 8 au 19 octobre 2012, le PRCM a organisé un side event en collaboration avec le bureau régional de WWF basé au Sénégal. L'objet était de partager les acquis du PRCM ainsi que ses principaux challenges et perspectives pour la sous-région ouest-africaine.

Ont pris la parole lors de cet événement M. Nitin Desai, membre du Conseil d'administration du WWF International, M. Lasse Gustavsson, Directeur exécutif de la conservation du WWF International, M. Lamine Jawara adjoint au Secrétaire permanent du Ministère gambien de l'Environnement, M. Ousmane Kane, Président du RAMPAO ainsi que les représentants des pays de l'espace PRCM présents à cette occasion.

Les participants à cet événement ont émis les recommandations suivantes:

- * La ratification par les États du protocole de Nagoya ;
- * L'élaboration et la révision des Stratégies et plans d'actions nationaux pour la biodiversité ;
- * L'actualisation de la manifestation d'intérêt sous-régional dans le cadre du processus Lifeweb en cours;
- * L'organisation par le PRCM d'une table ronde des bailleurs en 2013 ;
- * La diversification des partenaires techniques et financiers pour soutenir les actions de conservation du littoral ;
- * Une plus large synergie entre les pays, notamment pour les aspects transfrontaliers.

Le PRCM appui le processus de vulgarisation de la Convention sur les conditions minimales d'accès aux ressources halieutiques (CCMA) révisée

La CCMA est un outil majeur d'harmonisation des politiques et stratégies de la pêche de la sous-région. Conscients de la nécessité de préserver des ressources halieutiques relativement abondantes, les Etats membres avaient signé en 1993 un instrument juridique sous-régional de régulation des conditions d'accès dans les eaux sous leur juridiction nationale dénommé «Convention relative à la Détermination des Conditions d'Accès d'Exploitation des Ressources halieutiques au large des côtes des Etats membres de la CSRP ». Compte tenu de l'évolution du secteur de la pêche, la Convention s'est trouvée dépassée, d'où le processus de révision amorcé par les acteurs de la CSRP avec l'appui du PRCM.

L'adoption par la 13ème conférence extraordinaire des ministres de la pêche de la Convention a clôturé un long processus de concertation conduit dans les sept pays membres. Cette Convention renforce le cadre de gouvernance de la ressource halieutique à l'échelle nationale et régionale. Des contacts ont été engagés avec la CSRP pour définir un processus de promotion de cette Convention et sa vulgarisation au niveau des pays et particulièrement au sein des Assemblées Nationales.



Le PRCM appuie le groupe de réflexion sur le cadre politique panafricain des pêches et la stratégie globale de réforme des pêches en Afrique

Sous le leadership du Bureau Inter-Panafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine – UA/BIRA s'est tenue à Douala du 26 au 28 Novembre 2012, la réunion de validation du groupe de réflexion sur le cadre politique panafricain des pêches et la stratégie globale de réforme des pêches en Afrique. Suite à l'atelier de lancement qui s'est déroulé en Juin 2012 à Abidjan, cette rencontre avait pour objectif de valider les rapports des évaluations régionales, de s'accorder sur les options stratégiques de la réforme des pêches ainsi que sur les grandes lignes du cadre politique et de la stratégie de réforme. Elle a regroupé une centaine de participants des Etats membres de l'Union Africaine et les partenaires internationaux de la pêche.

La sous-région est reconnue comme l'une des plus dynamiques dans les efforts d'harmonisation et de cohérence des politiques des pêches. Après avoir appuyé les efforts de la CSRP dans le processus de révision de la Convention sur les Conditions Minimales d'Accès aux ressources – CCMA (voir plus haut), le PRCM encourage et soutient la participation des acteurs de la sous région dans ce processus panafricain et reconnaît l'importance des politiques et des normes communautaires pour la bonne gouvernance des pêches dans la sous région.

Les participants ont identifié les domaines prioritaires qui devront être pris en compte pour l'élaboration du cadre politique Panafricain de la pêche. Il s'agit de la conservation et l'utilisation durable des ressources, de la pêche artisanale marine et continentale, du développement durable de l'aquaculture, du commerce équitable et responsable, du renforcement de la coopération régionale et du développement des capacités humaines.



Des appuis financiers aux réseaux APPEL et REPAO

En 2012, le PRCM a fourni des appuis institutionnels ponctuels à plusieurs de ses partenaires. C'est ainsi que l'Alliance régionale des parlementaires pour la protection du littoral ouest africain (APPEL) a reçu un soutien financier destiné à appuyer le fonctionnement minimum du réseau en attendant que la deuxième phase de son programme d'appui (PREPARE) soit financée. Ceci a permis de maintenir pendant quelques mois les assistants parlementaires affectés aux réseaux et de tenir quelques réunions des réseaux nationaux nécessaires pour dynamiser l'alliance.

Le REPAO a également obtenu un appui financier de la part du PRCM afin d'appuyer son fonctionnement institutionnel et consolider ses instances de gouvernance. Pour rappel, ce réseau a bénéficié d'un appui conséquent lors de la seconde phase du PRCM qui lui avait permis de mettre en œuvre son plan d'action 2008-2011 et d'être identifié par la CEDEAO comme Opérateur de la mise en cohérence des politiques de pêche de la Communauté.

Enfin, le PRCM a appuyé une requête de l'Environment Protection Agency de la Sierra Leone pour la réalisation d'une campagne publique d'éducation et de sensibilisation à l'environnement afin de promouvoir une évolution positive des attitudes et des comportements envers l'environnement du pays.

Mise en place des organes de gouvernance du partenariat

La première réunion du nouveau Comité de Pilotage du PRCM a eu lieu en octobre 2012. Cette réunion a marqué le lancement du nouveau partenariat et a permis de valider les principales orientations du PRCM.

Les collèges des organisations internationales, de la société civile nationale et des professionnels de la Pêche ont été mis en place. Ils se sont entendus sur les principes de collaboration qui doivent sous-tendre la mise en œuvre de leurs activités ainsi que sur leur mode de fonctionnement. Ils ont par ailleurs désigné leurs représentants auprès du comité régional de pilotage.

Durant le second semestre 2012, des processus d'appels à candidatures ont été lancés pour le recrutement du personnel manquant de l'Unité de Coordination. Ces processus ont permis le recrutement d'un responsable des services aux membres, d'une coordinatrice de la communication, du suivi-évaluation et de la capitalisation ainsi que d'un comptable.

Diffusion des résultats de la capitalisation du PRCM

Le PRCM a diffusé auprès de tous ses partenaires quatre documents retraçant le processus et l'esprit dans lequel le partenariat a été conduit, les principales activités réalisées depuis sa création, les résultats obtenus et leurs impacts, ainsi que quelques unes des leçons apprises au cours de ces dix années. Les principaux documents diffusés sont :

PRCM, 2012. [Agir ensemble dans la même direction. Une coalition pour faire face aux défis de la zone côtière en Afrique de l'Ouest : leçons apprises dans le cadre du PRCM \(2003 – 2012\).](#)

PRCM, 2012. [Le renforcement des capacités - La pierre angulaire d'une conservation efficace : Boite à outils de renforcement de capacité pour la conservation en Afrique de l'Ouest.](#)

PRCM, 2012 – [Un réseau de réseaux.](#)

PRCM, 2012 - [Etudes de cas des meilleures pratiques pour une biodiversité mieux protégée.](#)



Nos perspectives en 2012

Au terme du second semestre de l'année 2012, le PRCM a atteint son principal objectif qui était d'assurer une transition maîtrisée vers une nouvelle forme de coalition plus large et mieux organisée à même de répondre aux défis de la conservation du littoral. Dans ce cadre, une charte du PRCM, qui détermine les conditions d'engagement des membres disposés à y adhérer, a été élaborée et largement diffusée. Des collèges regroupant les différentes catégories d'acteurs de la zone côtière ont été mis en place et leur opérationnalisation est en cours.

Les acteurs du PRCM ont par ailleurs eu l'occasion de participer à plusieurs événements internationaux, en marge desquels ont été organisés des side events et des ateliers portant sur la promotion du PRCM et la vulgarisation de ses résultats.

En 2013, les efforts seront orientés en premier lieu vers le renforcement des collèges et l'appui à la mise en œuvre de leurs plans d'action. Le PRCM les accompagnera en s'assurant de la cohérence mutuelle de leurs actions et en essayant de développer des synergies pour limiter la dispersion des efforts. Le PRCM offrira ainsi à ses membres des services de plaidoyer, de mobilisation et de lobbying pour faciliter la mise en œuvre de leurs programmes respectifs.



Une part importante des activités du PRCM en 2013 sera consacrée à l'animation du partenariat et aux processus de facilitation autour de problématiques majeures communes telles que l'Initiative Mangroves, la problématique de la pêche illégale et du by catch, le financement durable des Aires Protégées/Lifeweb, etc. Des appuis constants seront fournis aux différents réseaux créés dans le cadre du PRCM et qui constituent désormais les structures opérationnelles d'une part majeure des actions du Partenariat. Dans ce cadre, le PRCM appuiera la préparation, la coordination et la participation de ses membres à des événements internationaux d'importance majeure pour la sous région (Conférence Mondiale sur les AMPs - IMPAC, Congrès Mondial sur l'Education environnementale – WEEC, Conventions internationales, etc.).

Enfin, le PRCM s'investira dans l'organisation de la septième édition du Forum régional Côtier et Marin qui aura lieu à Dakar en novembre 2013. Un accent particulier sera mis à cette occasion sur une meilleure compréhension des problématiques émergentes et la définition de stratégies des acteurs pour y faire face. Sera également abordée la question du renforcement de la légitimité du Forum comme cadre de rencontre, d'échange et de concertation sur les problématiques communes en matière de conservation du littoral. La présence des participants constituera enfin une occasion pour réunir les membres des différents réseaux et organiser diverses formations en marge du Forum.



Partenariat régional pour la conservation de la zone côtière et marine

BP : 4167 - Nouakchott – Mauritanie

Tél : +222 4529 0977 - +222 4524 1868

www.prcmarine.org

<https://www.facebook.com/prcmarine>

Twitter : @prcmarine

Crédits photos

Pierre CAMPREDON, Barthelemy J. Auguste BATIENO, Ahmed SENHOURY, Safiétou SALL BA, Jean-François Hellio et Nicolas Van Ingen/FIBA

Comité de rédaction

Ahmed Senhoury, Pierre Campredon, Barthelemy J. Auguste BATIENO, Safiétou SALL BA

Mise en page



